



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-	COURGEY	Monsieur Laurent
ISTIKUAM	Madame Nora EL MESDADI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT
GENDRE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Catherine DU TERTRE	VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : CULTURE

Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Subvention 2026 de complément de prix de la Ville

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de l'Auditorium et du Grand Théâtre par l'Opéra de Dijon.

Suite à la procédure de recrutement menée au 1^{er} semestre 2025 avec la DRAC et la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville a désigné au Conseil municipal de septembre une nouvelle direction en la personne d'Antonella Zedda.

Consciente des nouveaux enjeux sociétaux, Antonella Zedda a pris ses fonctions à l'Opéra de Dijon pour y défendre un projet intitulé « Le cœur battant ».

Par délibération du 16 décembre 2024, une convention de gestion a été signée entre la Ville et l'Opéra pour une durée de 2 ans. La Ville de Dijon et l'Opéra de Dijon s'engagent au sein de cette convention à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous, à promouvoir la musique sous toutes ses formes et dans tous les genres, le chant lyrique, la danse, le théâtre, le nouveau cirque, auprès d'un large public.

Il est proposé d'apporter pour l'année 2026 une subvention « complément de prix » d'un montant de 6 670 000 € TTC afin d'accompagner l'Opéra dans son développement de diffusion de spectacles, de concerts et d'opéras et plus particulièrement de son engagement en faveur de la création et dans sa politique d'action culturelle visant à le rendre accessible au plus grand nombre.

Cette subvention « complément de prix », qui vient également compenser la différence entre la tarification imposée et le coût réel de l'offre de service, permet de favoriser l'accès à l'offre culturelle au plus grand nombre. C'est ainsi que l'Opéra propose une politique tarifaire inclusive offrant des tarifs adaptés aux différents publics tels que les tarifs Junior, Jeune, Carte Culture, scolaires, personnes en situation de handicap, Pass culture ou encore les tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de réinsertion professionnelle, d'apprentissage, bénéficiaires du RSA. Il propose par ailleurs de multiples abonnements favorisant un accès aux spectacles tels que les abonnements jeune, découverte ou une formule d'abonnement offrant une réduction de 15 % à 30 % en fonction du nombre de spectacles sélectionnés.

Si la Ville de Dijon assure à elle seule 75% du fonctionnement de l'Opéra de Dijon, elle n'en mésestime pas pour autant le soutien du Conseil régional et celui, également essentiel et continu, de l'État à travers le Ministère de la culture et la DRAC qui sont de vrais partenaires.

Le mandatement de l'aide financière précitée interviendra sur demande de la Régie personnalisée de l'Opéra en fonction de ses besoins de trésorerie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de complément de prix pour 2026 de 6 670 000 € TTC à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon et d'approuver les modalités de versement telles que proposées ci-dessus ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 43

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 10

DONT 4 PROCURATION(S)

